

CHARTRE DE CHANTIER VERT



Rappel de la démarche RSE

Dans le cadre de sa politique de Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE), AF Maintenance s'engage à intégrer pleinement les enjeux environnementaux, sociaux et économiques dans ses activités.

Consciente que chaque intervention, même de courte durée, peut générer des impacts, l'entreprise déploie une démarche de chantier à faibles nuisances, visant à :

- Réduire l'impact sur les ressources naturelles
- Limiter les nuisances pour les riverains et les usagers
- Prévenir les risques pour la santé et la sécurité des intervenants
- Réduire, trier et valoriser les déchets produits
- Sensibiliser l'ensemble des parties prenantes aux bonnes pratiques environnementales

Cette charte constitue le cadre de référence pour l'ensemble des opérations d'installation, maintenance et modernisation réalisées par AF Maintenance.

Champ d'application

La présente charte s'applique :

- À l'ensemble des agences AF Maintenance
- À tous les collaborateurs, techniciens et encadrants
- Aux sous-traitants et partenaires intervenant pour le compte de l'entreprise
- À tous les chantiers, quelle que soit leur durée ou leur complexité

Chaque intervenant s'engage à respecter les exigences définies dans ce document.

Modalités de mise en place et engagement

La mise en œuvre de la charte repose sur une organisation claire :

- Désignation d'un référent chantier / référent environnement
- Sensibilisation obligatoire des équipes en amont des interventions
- Intégration des exigences dans les modes opératoires
- Engagement des sous-traitants à respecter la charte
- Mise à disposition des moyens nécessaires (tri, stockage, sécurité)

Chaque collaborateur est acteur de la démarche et responsable de son application.

Suivi et application de la charte

AF Maintenance met en place un suivi structuré :

- Contrôles réguliers sur chantier
- Suivi des déchets (quantités, filières, valorisation)
- Suivi des incidents environnementaux
- Analyse des retours terrain et actions correctives

Un suivi peut être formalisé via :

- Tableaux de bord environnement
- Réunions internes
- Retours d'expérience chantier

L'objectif est une amélioration continue des pratiques.

Respect de la réglementation

AF Maintenance respecte strictement la réglementation en vigueur dans le secteur du BTP, notamment :

- Code de l'environnement
- Réglementation déchets (tri, traçabilité, filières agréées)
- Règles relatives à la prévention des pollutions
- Réglementation santé et sécurité (coordination SPS, EPI, etc.)

La charte complète ces exigences sans s'y substituer .

Avant travaux : prévention

Avant toute intervention, AF Maintenance met en place une phase de préparation visant à anticiper les impacts :

- Analyse des contraintes du site (accès, environnement, riverains)
- Identification des risques (pollution, bruit, sécurité)
- Définition des modalités de tri et de stockage des déchets
- Vérification des équipements et matériels
- Information du client et, si nécessaire, des occupants ou riverains

Les équipes sont sensibilisées aux :

- Risques de pollution des sols et des eaux
- Bonnes pratiques de tri
- Réduction des nuisances et consommations

Pendant les travaux : minimiser l'impact

Durant les interventions, les équipes appliquent les principes suivants :

Gestion des déchets

- Tri au poste de travail
- Interdiction de mélange des déchets
- Évacuation vers filières agréées

Prévention des pollutions

- Utilisation de produits conformément aux fiches de sécurité
- Protection des sols et des réseaux
- Intervention immédiate en cas de pollution accidentelle

Réduction des nuisances

- Respect des horaires d'intervention
- Limitation du bruit et des émissions
- Arrêt des moteurs inutilisés
- Nettoyage régulier des zones de travail

Respect de l'environnement et du site

- Protection des installations existantes
- Maintien de la propreté des abords
- Respect des accès et circulations

Après travaux : bilan

À l'issue des interventions, AF Maintenance réalise un bilan :

- Évacuation et traçabilité des déchets
- Nettoyage complet du site
- Vérification de l'absence de pollution
- Analyse des incidents éventuels
- Retour d'expérience pour amélioration continue

Ce bilan permet de :

- Mesurer les performances environnementales
- Identifier des axes d'amélioration
- Renforcer les bonnes pratiques

Engagement de l'entreprise

Par cette charte, AF Maintenance s'engage à :

- Réaliser des chantiers propres, sûrs et respectueux de l'environnement
- Réduire durablement son empreinte environnementale
- Impliquer l'ensemble de ses collaborateurs et partenaires
- Contribuer activement à la transition écologique du secteur

Document applicable à l'ensemble des agences AF Maintenance

Version : 1.0

Date : 27.04.26